

Publié par : marie-ange.torres  
Date de dépôt : 27/03/2026  
Date de retrait : Non défini



## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

d’une demande d’autorisation de construire, d’aménager  
ou de modifier un établissement recevant du public (ERP) assortie ou non  
d’une demande d’approbation d’un Agenda d’accessibilité programmée (Ad’ap)

### Cadre réservé à la mairie

#### Le projet Travaux d'aménagement

Sur un terrain situé à : **RUE CHARLES NEDELEC Le Village ZAC du Centre Ville 13110 PORT DE BOUC** ayant fait l’objet d’une demande enregistrée sous le n° **AT 013 077 26 00003**,

Le cas échéant n° de la demande effectuée au titre du code de l’urbanisme (décrit dans le code de l’urbanisme aux articles A423-1 et suivants).....

déposée à la mairie le :

**27/03/2026**

par : **Le Marché de BOUC et Les Halles MADINA,**

Domicilié(e) : **95 Chemin des Piboules 13090 AIX EN PROVENCE**

Cachet de la mairie



Le projet est autorisé à défaut de réponse dans un délais de quatre mois sous réserve des dispositions exposées ci-dessus.

### Délais et voies de recours

Délais et voies de recours : Le délai de recours devant le tribunal administratif compétent est de deux mois à compter de la décision autorisant ou refusant l’autorisation ou, en cas de décision tacite, à compter de la date à laquelle la décision aurait dû être notifiée (dès lors que le dossier avait été complété).